

ARRETE MUNICIPAL

« Abrogation de l'arrêté 2020-A-056 ».

2022-A- 130

Le Maire de Villeneuve-Saint-Georges,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui permet au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ou à des membres du Conseil Municipal dès lors que les adjoints sont tous titulaires d'une délégation,

Vu l'arrêté n° 2020-A-056 en date du 27 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à M. Marc LECUYER, conseiller municipal délégué,

Considérant qu'il ressort de l'article L.2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales que « les délégations données par le Maire en application des articles L.2122-18 et L.2122-19 subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Ville dans un souci de bon fonctionnement de l'administration communale de ne pas maintenir la délégation consentie à Monsieur Marc LECUYER.

ARRETE

Article 1 : Abroge au 12 décembre 2022 l'arrêté n° 2020-A-056 en date du 27/07/2020 portant délégation de signature à M. Marc LECUYER, conseiller municipal délégué dans les domaines des travaux et développement de la fibre.

Article 2 : Dit que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, avenue Charles de Gaulle 77000 MELUN dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé et à compter de sa publication pour les tiers.

Article 3 : Dit que la Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent arrêté dont une sera ampliation sera transmise à

- Mme la Préfète du Val de Marne,
- Monsieur le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Créteil,
- Monsieur le Trésorier principal de Villeneuve-Saint-Georges,

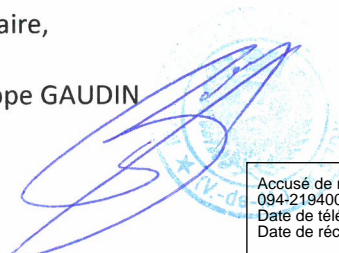
Notifié à :

- M. Marc LECUYER
- Affiché à la porte de la mairie,
- Annexée au recueil des actes administratifs.

Villeneuve-Saint-Georges, le 12 décembre 2022

Le Maire,

Philippe GAUDIN



Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20221212-2022-A-130-AI
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022